



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022/137

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Codes Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Tranchée de 23 mètres + 4 mètres sous accès au niveau du 4 impasse des Aubarèdes**

Par :

- SARL DSTPE – 68 Chemin du Mayne de Jouan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 05 Avril 2022 et pendant la durée des travaux (15 jours – 19 Avril 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

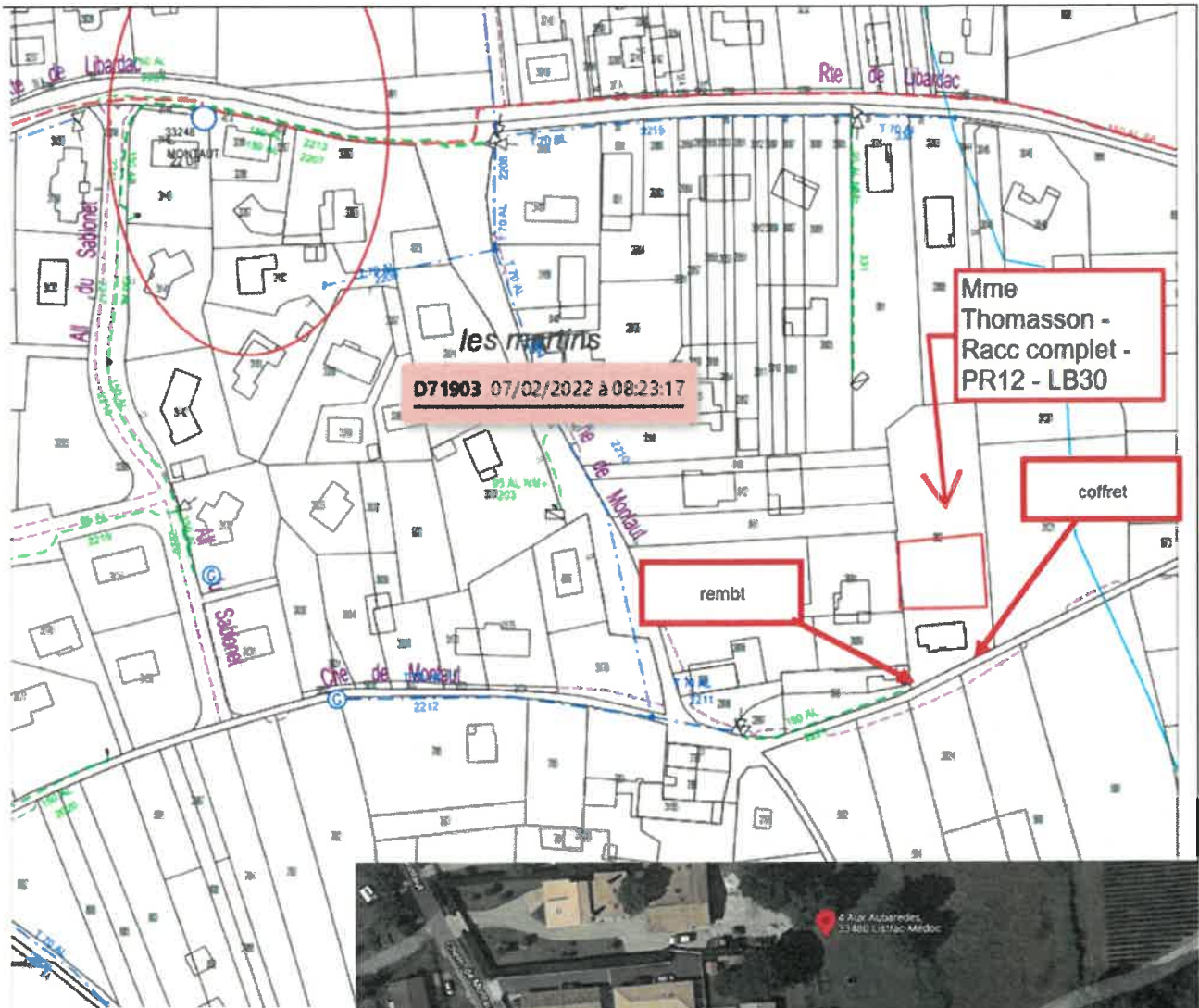
Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Listrac-Médoc,
Le 30 mars 2022

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA,
Par délégation du Maire,
Le D.G.S.

Stephane VIATELOR .





-TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENEDIS -

Demande d'arrêt de police de la circulation
 Code de la route L411-1 à L411-7
 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
 Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SARL DSTPE** Prénom :
 Dénomination : **CHENIN DU MAYNE DE JOUAN** Représenté par :
 Adresse Numéro : **09** Extension :
 Code postal : **33160** Localité : **ST-AUBIN-DE-MEDOC**
 Téléphone : **05 56 05 15 45** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : L H U I
 Courriel : **dstpe@netmail.com**

Nom : **61216585 THO NASSON** Prénom :
 Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **AUX AUBAREDES**
 Code postal : **33420** Localité : **ESTRAC** Pays :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : L H U I
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : * Point de Repère (PR) routier de fin d'application :
 Adresse Numéro : **4** Extension : Nom de la voie : **AUX AUBAREDES**
 Code postal : **33420** Localité : **ESTRAC MEDOC**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **TRANCHÉE DE 23 METRES + 4 METRES SOUS ACCES**
 Date prévue de début des travaux : **05 04 2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **15**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation : **05 04 2023**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Par feux tricolores Manuellement Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) : L H U I

Stationner véhicules légers poids lourds
Dépasser véhicules légers poids lourds

Circuler Véhicules légers poids lourds
 Vitesse limitée à : km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :
 Autres prescriptions :

Le pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée **SARL DSTPE**
 Nom : Prénom :
 Dénomination : **Chemin du Mayne de Jouan**
 Adresse Numéro : Extension : **33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC**
 Code postal : Localité : Courriel : **dstpe@netmail.com**
 Téléphone : Pays : **0704554543**
 Courriel : **dstpe@netmail.com**

Préciser l'impact de la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :
 Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : Le **21 03 2023**
 Nom : **DSTPE** Prénom :
SARL DSTPE
 Chemin du Mayne de Jouan
 33160 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
 Tél. 05 56 05 15 45 - Fax : 05 56 05 75 16
 Courriel : **dstpe@netmail.com**
 Dom. bancaire Crédit Mutuel du Sud-Ouest 07045545443
 APE : 4312 A - SIRET : 521 100 432 000 1 - TVA Intracommunautaire FR 03 521 100 487

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : Mairie

Destinataire : Mairie
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 33480 LISTRAC
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.1.6.0.1.7.5.1.T
N° affaire du responsable du projet : 61216589 THOMASSON
Date de la déclaration : 16 / 03 / 2022

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.1.6.0.1.7.5.1.T
N° affaire de l'exécutant des travaux : 61216589 THOMASSON
Date de la déclaration : 16 / 03 / 2022
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE
Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1

Représentant du responsable du projet

Dénomination : SARL DSTPE
Complément / Service : _____
N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC
Personne à contacter : GUIITON-MONTET MARYLINE
Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5 Fax(1) : _____
Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE
Complément / Service : _____
N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC
Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1
Personne à contacter : GUIITON-MONTET MARYLINE
Tél. : 0.5.5.6.0.5.1.5.4.5 Fax(1) : _____
Courriel(1) : dstpe@hotmail.com

Emplacement du projet

Adresse(2) : 4 imp aux aubaredes
CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 4 imp aux aubaredes
CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :
Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER
Décrivez le projet : tranchée de 23 ml + 4 ml sous accès
Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 04 / 2022 Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER
Décrivez les travaux : tranchée de 23 ml + 4 ml sous accès
Techniques utilisées(3) : MAN | IPEL
 Autre, précisez la technique : _____
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
 Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 04 / 2022
Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____
Date des investigations complémentaires : _____ / _____ / _____
 Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
 Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

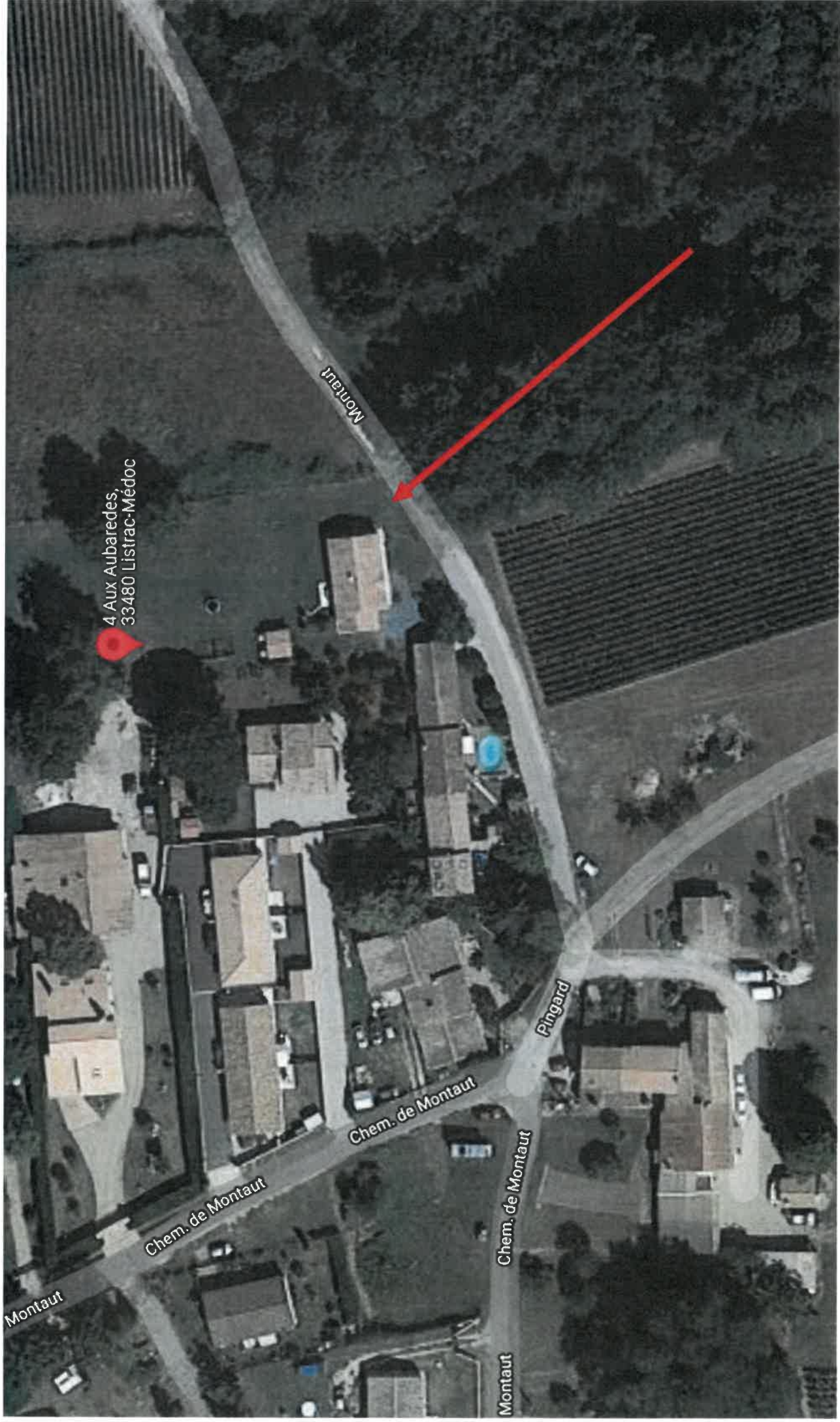
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
 Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 05 / 04 / 2022
Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : dstpe
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____



4 Aux Aubaredes,
33480 Lustrac-Médoc

Montaut

Pingard

Chem. de Montaut

Chem. de Montaut

Chem. de Montaut

Montaut

Montaut

